



Réunion publique des Conseils de Quartier Blanche-Trinité et Opéra-Chaussée d'Antin

Mercredi 15 avril 2015 à 19h

Mairie du 9^e – salle du Conseil

Présentation du contrat de prévention et de sécurité

Elus présents : Delphine Bürkli (Maire du 9^e), Sylvain Maillard (adjoint aux affaires économiques et référent du quartier Blanche-Trinité), Alexis Govciyan (1^{er} adjoint chargé des questions de sécurité et référent du quartier Opéra-Chaussée d'Antin).

Membres présents du bureau du conseil de quartier Blanche-Trinité :

Pascale Casati, Nicolas Cour, Hortense de Navacelle, Jean Kutschenritter, Jean-Pierre Plagnard.

Membres présents du bureau du conseil de quartier Opéra-Chaussée d'Antin :

Marlène Azoulay, Allan Azoulay, Catherine Cronier, Line Duclos, Cécile Duhau, Pascal-André Gérinier, Jean-Pierre Porte, Ariane Malzac, Sylvain Métivier, Grégory Morisot.

Invités : Bruno Authamayou, Commissaire de Police du 9^e arrondissement, et Léa Zdravkovic, coordonnatrice des contrats de sécurité des 9^e et 18^e arrondissements à la Direction de la Prévention et de la Protection (DPP).

1) Introduction

Le mot de bienvenue est adressé par Alexis Govciyan, premier adjoint chargé du respect de l'espace public et président du bureau du Conseil de Quartier Opéra-Chaussée d'Antin, et par Sylvain Maillard, adjoint en charge des affaires économiques et président du bureau du Conseil de Quartier Blanche-Trinité.

Le contrat parisien de prévention et de sécurité est un contrat-cadre qui a vocation à être décliné à l'échelle de chaque arrondissement en fonction de ses spécificités, en partenariat avec les associations, les commerçants, les syndicats, les habitants, etc. Le contrat-cadre sera signé le 5 mai.

Alexis Govciyan remercie Monsieur Bruno Authamayou, Commissaire de Police du 9^e arrondissement, et Léa Zdravkovic, coordonnatrice de contrats de sécurité des 9^e et 18^e arrondissements, d'avoir accepté l'invitation à cette réunion publique.

Bruno Authamayou est commissaire dans le 9^e depuis huit mois. C'est la première réunion publique à laquelle il participe. Le 9^e est un arrondissement très animé, 24 heures sur 24, la nuit au nord, en journée au sud. Il n'y a pas de période estivale calme.

2) Présentation de la démarche de refonte du Contrat de Prévention et de Sécurité du 9^{ème} arrondissement

Présentation par Léa Zdravkovic. Voir la présentation en annexe.

La nouveauté de ce contrat par rapport à l'édition précédente est qu'il est interactif, il associe l'ensemble des acteurs de l'arrondissement, y compris les habitants. Un bilan peut être réalisé chaque année afin de l'ajuster.

Ce contrat est celui des habitants, et non celui de l'administration.

Le contrat sera mis en ligne sur le site Internet de la mairie du 9^e.

Bruno Authamayou explique que la police ne peut pas tout faire. Ses interventions peuvent même parfois aggraver la situation. Il faut donc aussi faire appel à d'autres intervenants tels que des éducateurs spécialisés.

3) Echanges avec le public

Monsieur Teboul (habitant et ancien membre d'un bureau de Conseil de Quartier) : Ce type de collaboration sur le sujet de la sécurité n'est pas nouveau. En tant qu'ancien membre d'un bureau de Conseil de Quartier, il a participé à des réunions dans le cadre de ce contrat. Existe-t-il à la mairie des traces de ces travaux ?

Alexis Govciyan : Il n'existe malheureusement pas de traces de ces réunions car l'équipe précédente n'a pas laissé de dossiers. Monsieur Teboul pourra en faire parvenir aux membres du CSPDA (Conseil de Sécurité de Prévention de la Délinquance).

Nathalie Glairon-Mondet (membre du bureau du CQ Blanche-Trinité) : La phase de diagnostic est importante, il faut étudier ce qui n'a pas fonctionné avant.

Léa Zdravkovic : Des groupes de travail ont été mis en place dans le cadre du contrat précédent et ont bien fonctionné. Exemple : le réseau d'aide aux victimes qui a travaillé sur la journée du 25 novembre sur la lutte contre les violences faites aux femmes ; les dialogues citoyens qui se sont penchés sur les mesures de réparations pénales pour des jeunes délinquants, ou encore sur les salons de massage.

Mais l'association des habitants était moins au cœur du dispositif que pour l'édition 2015-2020.

Au cours du mois de mai va être réalisé un diagnostic exhaustif des fiches-actions du contrat 2009-2014.

Alexis Govciyan : Des associations travaillent beaucoup sur le terrain auprès des jeunes et font parfois un travail plus efficace que celui de la police. Il faut un programme plus ambitieux pour que les jeunes bénéficient d'un meilleur accompagnement. Une fiche-action spécifique sera réalisée.

Il est essentiel de faire le point sur ce qui a été fait, sans a priori politique, afin de construire ensemble des fiches-actions mieux adaptées.

Pascal Gérinier (membre du bureau du CQ Opéra-Chaussée d'Antin) : Quelle marge de manœuvre y a-t-il entre ce qui est défini par la Mairie de Paris et ce que peut faire l'arrondissement ?

Alexis Govciyan : La marge de manœuvre est très large, il s'agit de décliner les objectifs sur l'arrondissement en prenant en compte les spécificités de celui-ci.

Léa Zdravkovic : Le Contrat-cadre parisien correspond à la stratégie nationale de prévention de la délinquance. Il est possible de supprimer et d'ajouter des axes.

Par exemple, la lutte contre la mendicité n'est pas une priorité de la Mairie de Paris mais pourrait être prise en compte dans le contrat de l'arrondissement.

Cependant, il ne faut pas que le contrat soit trop lourd. Il vaut mieux fusionner certaines thématiques afin d'en faire des axes forts.

Bruno Authamayou : Il vaut mieux en effet se concentrer sur quelques fiches seulement.

Il ne faut pas penser uniquement à la mairie ou au commissariat quand il s'agit de sécurité et de prévention. De nombreuses associations agissent également sur ces thématiques, comme par exemple celles qui viennent en aide aux femmes victimes de violences conjugales pour les prendre en charge et les accompagner dans leurs démarches. Il s'agit de coordonner ces différentes actions.

La police ne peut pas intervenir sur la mendicité car ce n'est pas illégal. Il faut donc collaborer avec des associations, des maraudes, des psychiatres... On ne peut pas forcer un SDF à aller dans un foyer.

Léa Zdravkovic : La Mairie du 9^e a organisé il y a peu une réunion des maraudes sociales afin de coordonner leurs moyens et d'optimiser leurs actions.

Alexis Govciyan : La coordination engendre une synergie et permet de faire des économies d'échelle. Il y a tellement d'acteurs qui interviennent sur les mêmes thématiques et chacun travaille dans son coin. Il est essentiel de les faire se rencontrer. La prévention est le premier pilier du travail sur la sécurité.

Sylvain Maillard : Il faut être pragmatique et s'organiser différemment pour être plus efficace. Les conseillers de quartier doivent être le relai avec la population.

Question d'un habitant : Depuis quand ce contrat existe-t-il ?

Léa Zdravkovic : La loi sur la prévention de la délinquance date de 2005 et prévoit que toutes les villes de plus de 10 000 habitants doivent se doter d'un contrat. Le premier contrat a été mis en place en 2009.

Hortense de Navacelle (membre du bureau du CQ Blanche-Trinité) : Comment le bilan va-t-il être réalisé ?

Alexis Govciyan : La phase de diagnostic se termine en mai. Les élus ont demandé à tous les partenaires de faire remonter les données. Le tout sera compilé puis communiqué au cours de l'été.

Bruno Authamayou présente le contenu d'une fiche-action :

- Contexte et problématique
- Public ciblé
- Objectifs
- Mise en œuvre
- Pilotes et partenaires
- Résultats attendus, indicateurs retenus.

Chaque fiche va être analysée afin de vérifier si les résultats attendus ont été atteints et sinon pour quelles raisons.

Alexis Govciyan : « un plan est un réducteur d'incertitudes », il permet de cadrer les choses mais ne peut pas résoudre en lui-même tous les problèmes.

Bruno Authamayou : En matière de sécurité, il n'y pas que la police nationale qui est concernée. Les habitants aussi doivent prendre une part active.

Nicolas Cour (membre du bureau du CQ Blanche-Trinité) : Comment articuler ce travail avec les conseils de quartier ?

Alexis Govciyan : Les conseils de quartier sont des instances où ces questions seront régulièrement débattues. Par exemple, tous les trois mois il pourrait être fait un point d'étape lors d'une réunion publique.

Monsieur Teboul : Auparavant, le conseil de quartier mandatait un représentant qui participait à chacune des étapes. Puis cette personne faisait un retour aux membres lors des réunions.

Alexis Govciyan : Une fois que le cadre aura été fixé, nous discuterons de la meilleure manière de procéder lors d'une réunion de bureau.

Pascal Gérinier (membre du bureau du CQ Opéra-Chaussée d'Antin) : Quelle est la définition de la zone touristique internationale ?

Delphine Bürkli : La loi n'a pas encore été votée. Elle le sera en séance publique dans quelques jours. Il va falloir trouver un accord majoritaire avec les partenaires sociaux. La zone des Grands Magasins accueille 45 millions de visiteurs par an. Nous sommes favorables à ce développement économique mais il faut le concilier avec le respect des riverains et un meilleur accueil des touristes.

Une problématique est à prendre en considération : le nombre d'agents de propreté est prévu pour une population de 62 000 habitants et les effectifs de police ne vont pas augmenter. Pourtant il y a des besoins. Nous sommes sous-dimensionnés.

Il faut mettre en place des moyens exceptionnels : une brigade de sécurité et une brigade de propreté supplémentaires.

Bruno Authamayou : La zone bénéficie de renforts dans le cadre du plan Vigipirate, pendant l'été et pendant l'hiver (période des soldes). Les effectifs sont stables, ce qui est déjà un point positif à relever.

Question d'un habitant : Les fêtes de quartier et autres animations vont-elles pouvoir se dérouler normalement dans le cadre du plan Vigipirate ?

Bruno Authamayou : Tout continue comme d'habitude mais il est demandé à chacun de faire preuve de vigilance, par exemple en alertant les services de police en cas d'objet abandonné. Le but des terroristes est justement de faire en sorte que la population ne sorte plus, par peur, ce qui renforce le sentiment d'insécurité.

Catherine Cronier (membre du bureau du CQ Opéra-Chaussée d'Antin) : Pourquoi n'y a-t-il pas d'antenne de police à côté des Grands Magasins où sont commis de nombreux vols ? Il n'est pas évident d'indiquer la rue Chauchat.

Bruno Authamayou : Plus on multiplie les sites, moins il y a d'effectifs.

Deux autres moyens ont été mis en place pour faciliter les démarches des plaignants victimes de vols : - la signature d'une convention pour la mise en place d'une plainte simplifiée, en différentes langues, qui sera notamment utile pour l'assurance du plaignant.

- Les fonctionnaires peuvent avoir sur eux des plaintes simplifiées à faire remplir sur place.

Par ailleurs, le 9^e arrondissement est relativement petit, on peut se rendre facilement au commissariat.

Question d'un habitant : Le nombre de caméras de surveillance s'est multiplié ces derniers temps. Sont-elles vraiment efficaces ?

Bruno Authamayou : Tout d'abord, lorsque vous êtes témoin d'une infraction, il faut le signaler à la police en donnant une description de l'individu avec tous les détails que vous avez.

Il y a 53 caméras dans l'arrondissement. Elles sont situées sur tous les grands axes. On ne peut raisonnablement pas en mettre dans toutes les petites rues.

Elles ont pour fonction :

- de remplacer des effectifs : l'équipage se déplace quand il y a réellement un problème ;
- judiciairement, d'éclairer l'enquête : on voit ce qui s'est passé ;
- de renforcer la sécurité des effectifs.

Elles ont permis de dissuader certains trafics place Adolphe Max ou rue du Delta par exemple.

Dans le métro, les caméras ont permis d'élucider beaucoup d'affaires. Il est possible de visionner une vidéo pendant 24h. Il faut être habilité pour le faire et les effectifs ont d'autres choses à faire que d'épier les passants.

Delphine Bürkli plaide pour davantage de caméras et demande aux habitants de lui faire remonter leurs propositions de lieux.

Question d'un habitant : La question a été maintes fois soulevée mais il y a un gros problème de sécurité routière rue Blanche. Elle est très fréquentée par les touristes et la circulation est importante et trop rapide, tandis que les trottoirs sont trop étroits.

Delphine Bürkli : Habitante elle-même cette rue, elle a, dès son arrivée à la Mairie du 9^e, soulevé le problème auprès des services de la voirie pour leur demander un plan d'aménagement. Le devis a fait état de la présence d'amiante dans la chaussée. Cela nécessite l'intervention d'une société spécialisée, ce qui triple les coûts, qui atteignent deux millions d'euros. La Mairie du 9^e a obtenu l'engagement de la Mairie de Paris de lui verser ce montant. Les travaux devraient commencer en 2016.

Question d'un habitant : Pourquoi ne pas simplement déplacer les potelets vers l'extérieur afin de gagner de la place sur le trottoir ?

Delphine Bürkli : A une époque, la Mairie de Paris a mis des potelets partout. Aujourd'hui, les services de la ville veulent désencombrer l'espace public. Nous allons voir s'il est possible de les enlever.

Intervention d'un habitant : Le problème est que là où il n'y a pas de potelets, les voitures stationnent.

Delphine Bürkli : Nous organiserons une réunion spécifique du conseil de quartier sur ce réaménagement avec les problématiques de stationnements et livraisons. Les riverains pourront ainsi donner leur avis.

Nathalie Glairon-Mondet (membre du bureau du CQ Blanche-Trinité) : - Il serait utile de réaliser des fiches en anglais pour indiquer où se trouve le commissariat et qui pourraient être disponibles chez les commerçants.

- Il faudrait mieux indiquer le métro place de la Trinité.
- Il faut trouver une solution pour les bus polluants qui stationnent devant les Galeries Lafayette.

Delphine Bürkli est intervenue de nombreuses fois au Conseil de Paris au sujet des cars. Il y a tout une forme de tourisme à revoir. Les cars de tourisme suivent toujours le même parcours alors qu'il y a tant d'autres choses à voir à Paris. Il faut également mettre en place des cars moins polluants, des bus électriques comme à Rome ou à Prague. Avec la COP 21 qui a lieu à Paris en décembre 2015, c'est le moment d'agir sur ce point.

Nathalie Glairon-Mondet : On pourrait communiquer auprès des touristes pour qu'ils circulent mieux dans l'arrondissement.

Bruno Authamayou : Il y a beaucoup de verbalisations sur les bus de tourisme, notamment lorsqu'ils gardent leur moteur allumé. Il est difficile d'agir auprès des touristes directement.

Isabelle Gauger (DPE Chaptal) : Il y a eu récemment des viols commis sur des collégiennes dans plusieurs arrondissements. Quelle procédure peut-on engager pour éviter que cela ne se reproduise ?

Delphine Bürkli : Un groupe de travail a été mis en place avec des parents d'élèves afin d'améliorer le système d'alerte ainsi que le recrutement et le suivi des animateurs qui sont souvent dans une situation précaire. En l'occurrence, cet homme était vacataire à la Mairie de Paris en tant que surveillant de collège. Après avoir fait l'objet d'une plainte pour comportement inapproprié auprès d'une fille de 12 ans, il est finalement revenu à la Ville de Paris.

Bruno Authamayou : Le commissariat reçoit beaucoup de plaintes. La difficulté est alors d'arriver à démontrer qu'il y a eu un acte sexuel. Aujourd'hui, les femmes déposent plus de plaintes qu'avant, ce qui permet de recouper l'information.

Ce type d'affaire est du ressort de la brigade de protection des mineurs, qui fait ensuite remonter l'information au commissaire.

Question d'un habitant : Il y a de nombreux problèmes rue Fontaine : bars à massage, à chicha, circulation, etc. Il faudrait faire un plan du 9^e pour indiquer où se situent les problèmes.

Alexis Govciyan : Un programme spécifique va être mis en œuvre sur cette rue.

Delphine Bürkli : Il existe 115 établissements de « massage ». Une soixantaine s'apparente à des maisons closes. Il s'agit d'un réseau mafieux. Depuis un an, l'équipe municipale a fait fermer 4 salons dans le 9^e.

La mairie travaille avec la brigade de répression du proxénétisme pour freiner l'implantation de ce type de salons. Les propriétaires de ces immeubles peuvent aussi être poursuivis pour proxénétisme.

Bruno Authamayou n'a pas le pouvoir d'empêcher l'installation de ce type d'activité. Quand il reçoit un signalement, il le transmet à la brigade de répression du proxénétisme. Il faut alors démontrer que le propriétaire emploie des filles qui s'adonnent à la prostitution, ce qui est très compliqué.

Il peut en revanche verbaliser pour tapage nocturne. Mais ceci est très subjectif.

Un formulaire sur le site de la préfecture de police permet de signaler les nuisances sonores. Des capteurs sont alors installés chez le plaignant afin de mesurer le nombre de décibels. Si celui-ci est

trop élevé, le propriétaire sera contraint de prendre des mesures. Il est également possible de proposer une réunion de médiation.

Fin de la réunion à 21h10.

Annexe : Présentation de la démarche de refonte du Contrat de Prévention et de Sécurité du 9^e arrondissement.



Présentation de la démarche de refonte du Contrat de Prévention et de Sécurité du 9^{ème} arrondissement

Réunion publique des Conseils de Quartiers Opéra-Chaussée d'Antin et Blanche-Trinité

Mercredi 15 avril 2015



Présentation générale du Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité (CPPS)

Objectifs :

Fixer les objectifs et modalités de collaboration entre les partenaires parisiens en matière de prévention et de sécurité.

Signataires :

Ville de Paris, Préfecture de Police, Parquet de Paris, Éducation Nationale et Préfecture de Paris

Contenu :

- CPS 2009-2014 : 25 fiches action réparties en cinq axes : prévention de la délinquance, aide aux victimes et accès au droit, lutte contre les drogues, lutte contre les dérives sectaires, prévention des violences faites aux femmes.
- CPPS 2015-2020 : 31 fiches actions réparties en 3 axes dans un document plus court et plus opérationnel (voir détail diapositive 4)

Organisation :

- un Contrat parisien de sécurité (renommé Contrat parisien de prévention et de sécurité)
- 20 Contrats de sécurité d'arrondissement (19 pour la période 2009-2014)

Gouvernance :

- une réunion annuelle du Conseil Parisien de Prévention et de Sécurité qui est composé de représentants des services de l'Etat, de la Ville de Paris (élus, établissements publics), des associations, institutions et professionnels intervenant dans le champ de la prévention de la délinquance à Paris.
- A mi-parcours (second semestre 2017 ou au premier semestre 2018), le CPPS pourra être renégocié et mis à jour afin de prendre en compte les évolutions du contexte (orientations de la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance notamment).

Les différentes étapes de refonte et de réécriture du Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité (CPPS) 2015-2020

Mars à juillet 2014	Bilan de l'ancien contrat de sécurité parisien
Juillet à septembre 2014	Création de groupes de travail thématiques (lutte contre les violences faites aux femmes, prostitution...)
Septembre 2014	Consultations des Maires d'arrondissement
Septembre à décembre 2014	Relecture, validation et harmonisation du document final
De mars à décembre	Comités de pilotage réguliers entre la mairie de Paris, la Préfecture de Police, le Parquet, l'Education Nationale et la DPP
Janvier 2015	Retours des Maires d'arrondissement sur les fiches action
Février 2015	Communication aux conseils d'arrondissements
16 mars 2015	Communication au conseil de Paris
5 mai 2015	Réunion plénière du conseil parisien de sécurité à l'Hôtel de Ville et signature du Contrat de Prévention et de Sécurité



Détail du plan d'action du CPPS 2015-2020

Axe 1 : Prévenir la délinquance des jeunes

Fiche 1-1 : Promouvoir la citoyenneté

Fiche 1-2 : Prévenir l'absentéisme et la déscolarisation

Fiche 1-3 : Développer des cellules d'échanges d'informations « mineurs en difficultés » (CENOMED).

Fiche 1-4 : Prévenir la récurrence des mineurs et jeunes majeurs dans une démarche partenariale.

Fiche 1-5 : Prévenir la radicalisation religieuse et accompagner les familles.

Fiche 1-6 : Prévenir et lutter contre la délinquance des mineurs étrangers.

Fiche 1-7: Prévenir les conduites addictives et les conduites à risques



Détail du plan d'action du CPPS 2015-2020

Axe 2 : Protéger les personnes vulnérables, lutter contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et renforcer l'aide aux victimes

Fiche 2-1 : Lutter contre les violences faites aux femmes.

Fiche 2-2 : Lutter contre les violences intrafamiliales.

Fiche 2-3 : Accompagner les victimes d'exploitation sexuelle.

Fiche 2-4 : Améliorer l'accueil, l'accompagnement des victimes et l'accès au droit.

Fiche 2-5 : Renforcer le rôle des intervenants sociaux et des psychologues dans les services de police.

Fiche 2-6 : Prévenir les dérives sectaires.

Fiche 2-7 : Lutter contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme.

Fiche 2-8 : Renforcer la sécurité des séniors.

Fiche 2-9 : Renforcer la sécurité des touristes.

Fiche 2-10 : Mise à l'abri des familles dormant à la rue.

Fiche 2-11 : Renforcer la protection des agents chargés d'une mission de service public.



Détail du plan d'action du CPPS 2015-2020

Axe 3 : Améliorer la tranquillité publique

- Fiche 3-1 : Renforcer la prévention de la délinquance dans les zones de sécurité prioritaires.
- Fiche 3-2 : Renforcer la prévention situationnelle et la sécurisation des espaces ouverts au public.(renforcer la prévention situationnelle).
- Fiche 3-3 : Sécuriser et tranquilliser les grands ensembles immobiliers).
- Fiche 3-4 : Lutter contre l'insécurité routière.
- Fiche 3.5 : Améliorer la sécurité dans les transports et dans les gares
- Fiche 3-6 : Lutter contre la vente à sauvette et les activités illicites dans l'espace public
- Fiche 3-7 : Lutter contre les incivilités et prévenir les nuisances du quotidien
- Fiche 3-8 : Prévenir et lutter contre les infractions dans et aux abords des établissements scolaires.
- Fiche 3-9 : Lutter contre les violences dans le sport.
- Fiche 3-10 : Lutter contre les trafics de stupéfiants.
- Fiche 3-11 : Lutter contre le proxénétisme.
- Fiche 3-12 : Promouvoir une vie nocturne apaisée.
- Fiche 3-13 : Réguler les occupations problématiques de l'espace public
- Fiche 3-14 : Lutter contre la délinquance des bandes.



Sommaire du Contrat de Sécurité du 9^{ème} arrondissement (CSA) 2009-2014

Axe 1 : Prévenir la délinquance des jeunes et le développement du phénomène des bandes

- Fiche 1 : Promouvoir la citoyenneté et lutter contre toutes les formes de discrimination
- Fiche 2 : Développer les actions de prévention à l'attention des mineurs et jeunes majeurs
- Fiche 3 : Prévenir la récidive
- Fiche 4 : Prévenir le développement du phénomène des bandes dans l'arrondissement

Axe 2 : Améliorer la tranquillité publique et renforcer les réponses de proximité

- Fiche 5 : Lutter contre l'insécurité routière et améliorer la circulation des piétons sur la voie publique
- Fiche 6 : Restaurer la tranquillité publique en luttant contre les nuisances liées à la vie nocturne
- Fiche 7 : Préserver l'attractivité touristique et protéger les grands magasins et commerces de proximité des vols

Axe 3 : Renforcer le partenariat

- Fiche 8: Améliorer l'information et la communication sur les questions de sécurité
- Fiche 9: Instaurer une méthodologie de suivi de la sécurité et de la prévention de la délinquance

Axe 4 : Soutenir les publics en difficulté

- Fiche 10: Améliorer l'accueil et l'orientation des victimes d'infractions pénales
- Fiche 11: Lutter contre les violences au sein du couple et les violences faites aux femmes
- Fiche 12: Informer et répondre concrètement aux attentes des riverains confrontés à la prostitution sur leurs lieux de vie

Composition du Conseil de Sécurité de Prévention de la Délinquance (CSPDA)

Présidence conjointe des membres de droit du conseil :

- Delphine BÜRKLI, Maire du 9^{ème} arrondissement;
- Bruno AUTHAMAYOU, Commissaire de Police du 9^{ème} arrondissement;
- Procureur de la République ou Magistrat désigné par lui-même.

Représentants des services de l'Etat :

- Tribunal pour enfants;
- Recteur de l'Académie de Paris;
- Protection judiciaire de la jeunesse;
- Service pénitentiaire d'insertion et de probation.

Représentants :

- Des directions de la ville;
- d'associations;
- d'établissements ou d'organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention et de la sécurité;
- de l'aide aux victimes;
- du logement (bailleurs sociaux) ;
- des transports collectifs (SNFC, RATP);
- de l'actions sociale;
- Des activités économiques (comité Haussmann, président Chambre de Commerce, représentant des commerçants...)

Élus nommés lors du conseil d'arrondissement du 30 mars 2015 :

- Alexis Govciyan, 1^{er} adjoint chargé du respect de l'espace public, de la sécurité publique, de la médiation, de la mémoire et du monde combattant ;
- Gypsie Bloch, Conseillère de Paris, déléguée aux familles, à la petite enfance, à la vie scolaire et à la Caisse des Ecoles ;
- Sébastien Dulermo, adjoint chargé des aménagements de voirie, des déplacements, de l'urbanisme, de l'accessibilité, des espaces verts, de la nature en ville et de la propreté ;
- Sylvain Maillard, adjoint chargé de l'attractivité économique, de l'emploi, du tourisme, des professions libérales, du commerce de proximité et de l'artisanat ;
- Pauline Véron, Conseillère de Paris, adjointe à la Maire de Paris, ou en cas d'absence Claire Morel, Conseillère du 9^e arrondissement

Le calendrier de déclinaison du nouveau Contrat de Prévention et de Sécurité d'Arrondissement (CPSA 9)

20 mars 2015	Comité de pilotage en présence de la Mairie du 9ème arrondissement, du Parquet, du référent sécurité Éducation Nationale, du Commissariat du 9ème arrondissement et de la Direction Prévention et Protection
De mars à fin mai	Bilan des fiches actions et actualisation du diagnostic de l'arrondissement
9 juin 2015	Comité de pilotage afin de faire un point d'étape sur le diagnostic et bilan et de préparer le déroulé du prochain CSPDA et de définir les thématiques et groupes de travail à mettre en place
24 juin 2015	CSPDA en formation plénière afin de présenter un premier bilan de l'ancien contrat, le CPPS et la démarche de refonte du CPSA 9
Juin-juillet-août	Finalisation du diagnostic et du bilan des fiches action
Septembre-octobre-novembre	Formation des premiers groupes de travail thématiques pour l'écriture du nouveau CPSA 9 Proposition et validation des nouvelles fiches actions
Décembre – janvier	Navette de validation et possibilité de signature sauf empêchement par la tenue des élections régionales

Associer les habitants à cette démarche de refonte

« La participation citoyenne est à la fois inscrite dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dans la feuille de route fixée par la Maire de Paris au nouvel exécutif parisien élu en mars 2014, mais elle figure également dans la stratégie nationale de prévention de la délinquance qui invite les professionnels à « favoriser une implication pérenne des habitants dans le suivi des réponses mises en œuvre et de soutenir leurs initiatives en faveur de la prévention des conflits et des incivilités ». Cette association des habitants représente donc un enjeu majeur pour les partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité 2015-2020 et de ses déclinaisons dans chaque arrondissement parisien. » page 11 du CPPS

S'INFORMER

- Information de l'avancement de la refonte lors des réunions publiques et des conseils de quartiers

PARTICIPER

- Si vous souhaitez vous associer à la réflexion du CPSA 9, vous pouvez laisser vos coordonnées à Alexis GOVCIYAN (alexis.govciyan@paris.fr)

Pour toute question relative à la refonte du CPSA 9, vous pouvez contacter Alexis GOVCIYAN (alexis.govciyan@paris.fr)